

\$376,720.12
 158,021.08
 2,875,000.00
 6,540,000.00

 \$9,949,741.20

Cependant il ne faut pas oublier que les sommes reçues au cours des commutations l'ont été au cours de cinquante ans, ont été placées et remplacées et ont dû au moins doubler de valeur, ce qui permet d'ajouter au total, un nouveau chiffre de

\$6,540,000

Ce qui donne comme chiffre fondamental de la fortune du Séminaire, d'après ce qui saute aux yeux et dont nous avons les chiffres.

\$16,489,741.20

A six pour cent, l'intérêt de ce capital est de

\$989,324.46

Soit près de un million de revenu par année sur lequel le Séminaire ne dépense presque pas un sou, puisqu'il s'est débarrassé de toutes ses obligations et nous fait payer pour tout ce qu'il fait.

Zuze un peu, dirait le Marseillais, ce qu'il doit y avoir dans les coffres.

CHERCHEUR.

MONOPOLE ET MULTIPLICATION DES LIVRES D'ÉCOLE

M. Flavien Moffet, d'Ottawa, continué courageusement la lutte qu'il a entreprise pour amener la réforme des écoles séparées d'Ottawa.

Toujours avec la même vigueur et la même précision, il établit d'une façon irréfutable le bien fondé de ses plaintes et la possibilité des réformes qu'il indique.

Un de ses contradicteurs ayant nié que les Frères eussent accaparé le monopole des livres d'écoles, M. Moffet répond comme suit :

Vous dites que ce monopole n'existe pas. Moi je dis qu'il existe et je vais vous le prouver.

Vous dites que "le fait de tenir à la disposition facultative des élèves les fournitures indispensables ne constitue pas un monopole."

Je réponds que ce n'est pas ce fait qui constitue le monopole, mais c'est la condition principale que les

Frères imposent à ceux qui ont besoin de leurs services. Cette condition, vous la connaissez comme moi, c'est celle-ci. Les Frères ne s'engagent pas *sans leurs livres*; ces livres qu'ils composent, impriment et relient eux-mêmes, et qu'ils livrent au commerce. Cette condition, vous ne pouvez pas la nier, malgré votre masque, et si elle ne constitue pas un monopole de premier ordre, les mots n'ont plus de sens. Une fois donc armés du pouvoir d'imposer leurs livres dans les écoles sous leur contrôle, les Frères peuvent bien dire que l'achat des livres et fournitures dans les librairies qu'ils tiennent est *facultatif*. Mais c'est là jouer sur les mots; c'est de la casuistique de la pire espèce, car on sait, et tous les parents le savent mieux que vous, jusqu'où va cette prétendue *faculté* qu'on nous laisse.

Puis quand même cette faculté serait réelle, quand bien même les enfants auraient la liberté d'acheter leurs livres chez le libraire du coin, ne sont-ce pas toujours les mêmes livres et cahiers qu'il leur faudra acheter, livres que le libraire ou les Sœurs n'ont pu acheter que des Frères eux-mêmes ou de ceux qui les vendent pour eux, au prix du monopole. Et ces prix sont exorbitants lorsque l'on examine la valeur des livres, la pauvreté de leur impression et la mauvaise qualité de leur reliure. Ces livres comparés à ceux de la série d'Ontario sont vendus à deux fois leur valeur, qu'on les achète à la librairie de l'école, ou chez le libraire du coin.

Mais la vérité est que les libraires abandonnent peu à peu de tenir en magasin les livres et cahiers des Frères. Car il y a aussi les cahiers que les Frères manufacturent eux-mêmes, et dont ils imposent l'usage aux élèves, et sur lesquels ils font un bénéfice de 100 pour cent. Les libraires n'en veulent pas tenir de ces cahiers.

Dans ces conditions, on comprend que les Frères multiplient les livres d'école et ils ne s'en font pas faute.

Pour le prouver, M. Moffet publie le tableau comparatif suivant :

Pour votre information au cas, où vous ne l'auriez pas lue dans le temps, je répète aujourd'hui la liste, publiée il y a quelques semaines, des effets classiques exigés dans la deuxième classe de l'école La Salle. La voici :

2ÈME CLASSE.

EFFETS CLASSIQUES.

	cls
Cathéchisme	05
Évangiles	10
Histoire Sainte.....	25
Histoire du Canada.....	30
Lectures choisies.....	35
Elementary Reader.....	35
Traduction.....	35
Arithmétique (cours moyen).....	40